



UNION EUROPEENNE

**APPUI AUX INITIATIVES DE PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DANS LA REGION DES PLATEAUX**

Contrat : Pro-CEMA /DPP/SUBV/085-2019

**CONSULTATION POUR LA CONCEPTION DES
ARTICLES DE VISIBILITE**

Octobre 2019

Anié, le 02 Octobre 2019

Réf : N°002/DAO_V/AJEAH/TG/2019

Le Directeur Exécutif
A
Monsieur/Madame.

Objet : Facture pro forma pour la
Conception des articles de visibilité.

Monsieur/Madame,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet *d'Appui aux initiatives de promotion de la gouvernance dans la Région des Plateaux*, il est prévu la conception des lots d'articles de visibilité constitués comme suit :

- **Lot 1 : Kakemono**
- **Lot 2 : Tee-Shirts**
- **Lot 3 : Affiches**
- **Lot 4 : Autocollant**
- **Lot 5 : Panneau publicitaire**

A cet effet, vous êtes invité à nous faire parvenir une offre pour la fourniture de matériels dont la liste est jointe à la présente.

Vous pourriez visiter le lieu de livraison qui est Anié à l'adresse ci-dessous :

Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire (AJEAH)
Route nationale N°1, Quartier Enouatchi, Kpassa copé en face du Lycée Moderne
d'Anié Contact : +228 91259423 / 70425177

NB : Les soumissionnaires devront inclure les frais de transport dans les prix unitaires de leurs offres.

Le dossier de soumission comprendra dans l'ordre :

- La soumission de l'offre remplie conformément au cadre fournie, datée, cachetée et signée
- Le cadre de devis quantitatif estimatif rempli et signé
- Les caractéristiques des matériels complétés
- Le projet de marché paraphé
- Les pièces administratives

Les pièces administratives à fournir sont les suivantes :

- Une copie de la carte d'opérateur économique en cours de validité ou la carte unique d'entreprise
- Une copie du quitus fiscal
- Tout autre document de domiciliation bancaire dans une banque commerciale de la place.

Présentation de l'offre

Les offres établies en langue française, seront placées dans trois (03) enveloppes : une enveloppe extérieure et deux enveloppes intérieures. Elles doivent être déposées sous plis fermé. Elles seront déposées au plus tard le **Mercredi 15 Octobre 2019 à 17 h : 00** à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'ONG AJEAH à Anié, route nationale N°1, Quartier Enouatchi1, Kpassa copé en face du Lycée Moderne d'Anié.

BP : 51 ANIE

Contact : 00228 91259423 / 70425177

- ✚ L'enveloppe extérieure est opaque, non identifiable et ne comporte ni le nom, ni le sigle ni l'entête de l'entreprise/Société soumissionnaire. Elle portera uniquement la mention suivante :

A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement

Offres pour conception d'articles de visibilité « type d'article à préciser » pour AJEAH

- ✚ La première enveloppe intérieure portera la mention « **Pièces administratives et l'Offre technique** » elle comportera les documents suivants en cours de validité :
 - autorisation d'installation
 - quitus fiscal
 - registre du commerce
 - carte d'opérateur économique
 - offre technique (éléments descriptifs des lots constitués)

NB : L'absence de l'une quelconque de ces pièces ci-dessus énumérées peut entraîner l'élimination des offres.

- ✚ La deuxième enveloppe intérieure portera la mention « **offre financière** » elle comportera les éléments suivants :
 - La soumission datée, cachetée et signée
 - Le bordereau des prix unitaires
 - Le devis quantitatif et estimatif daté, cacheté et signé

NB : L'absence de l'un quelconque des documents ci-dessus énumérés est éliminatoire.

- ✚ Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra une (01) copie des documents portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

NB : Autre présentation que celle indiquée ci-dessus sera purement et simplement rejetée

- ✚ Un jeu complet de caractéristiques et des qualités des matériels est joint à la présente demande de cotation :

NB : Il est exigé une maquette pour le lot 1

- ✚ Les offres devront être maintenues pour une durée de sept (07) jours à compter de la date limite de dépôt des offres ;

- ✚ Les articles devront être neuves, de marque d'origine, garanties et de bonne résistance ;

- ✚ Le paiement sera à 70% à la commande et 30% à la livraison et à la réception unique des articles sanctionnés par un procès-verbal ;

Un courrier d'invitation à la signature du contrat vous sera adressé par l'AJEAH.

Le délai de la livraison sera de dix (10) jours calendaires à compter de la date de notification de la commande dûment signée

Vous pourrez obtenir de plus amples informations auprès de l'AJEAH à l'adresse ci-dessus :

AJEAH

Contact : (+228) 91259423/70425177

E-mail : info@ajeah-intl.org

Anié-Togo

L'ouverture des offres aura lieu le **Jeudi 24 Octobre 2019 à 15h : 30** au siège de l'AJEAH à Anié. L'attribution se fera par lot ou en lot unique au soumissionnaire le mieux disant sur la base des prix unitaires proposés.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur/Madame**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Exécutif



Amathévi ABOKI

PJ :

- *Le modèle de lettre de soumission*
- *Lettre d'acceptation*
- *Le cadre de devis quantitatif et estimatif*
- *Les caractéristiques des articles*
- *Le projet de marché*

1- MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

En référence à votre demande de cotation N°.....dupour la fourniture de matériels et après avoir visité le lieu de livraison et lu les documents suivants :

- Le cadre de devis quantitatif des matériels
- Les caractéristiques des matériels
- Le projet de marché

Au nom de mon établissement, par la présente

- J'accepte sans restriction, tous les termes de la demande de cotation ;
- Je m'engage à livrer, les fournitures selon les dispositions prescrites dans la liste des prix
- Je soumetts une facture pro forma portant ma signature - Je soumetts un projet de marché portant ma signature

Le montant de ma soumission est de Toutes taxes comprises.

Je consens un rabais inconditionnel de F CFA sur le montant TTC.

L'Observatoire devra payer les sommes dues et détaillées dans le marché au nom de.....

Numéro

..... Banque
..... en échange de la facture acquittée.

Fait en copie originale

A..... le.....2019

Signé par

Le Fournisseur

Nom du Fournisseur

Adresse et téléphone

Cachet du Fournisseur

2- LETTRE D'ACCEPTATION

AJEAH

Anié, le _____

Adresse :

Le Directeur Exécutif

A :

[Nom et Adresse de l'Entrepreneur]

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre soumission en date du _____ pour l'exécution des prestations _____

_____ du marché, pour le montant de : (_____) [en chiffre],
(_____) [en lettres]

Nous acceptons/n'acceptons pas que _____ soit nommé Conciliateur.

Instruction vous est donnée par la présente de commencer l'exécution desdites prestations conformément aux documents du marché tels qu'ils sont précisés dans les données sur le marché cjointes.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à le 2019

Le Directeur Exécutif

Amathévi ABOKI

3- CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES ARTICLES

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
Lot 1					
01	Kakemono	U	01		
Lot 2					
02	Tee-Shirts	U	250		
Lot 3					
03	Affiches	U	150		
Lot 4					
04	Autocollant	U	50		
Lot 5					
05	Panneau publicitaire		01		

Arrêté la présente facture pro forma à la somme totale de
 Francs CFA

Fait àle.....2019
 Signé par

Le Fournisseur
 Cachet du fournisseur
 Nom du fournisseur.....

4- CARACTERISTIQUES DES ARTICLES

N° ordre	Caractéristiques demandées	Caractéristiques proposées
01	Kakemono	<ul style="list-style-type: none"> - 2 m de haut sur 90 cm de large avec un socle. - Inscription de messages (à préciser) et logos sur fond bleu ciel et pal - Les logos (à préciser) seront dans un carré en fond blanc - Inscription d'images illustrant la gouvernance
02	Tee-Shirts	<ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche de 180 g avec logo et inscription de messages - Col et manche bordés de couleur bleue ciel
03	Affiches	<ul style="list-style-type: none"> - 40/60 avec sur papier couché de 170 g - Inscription de messages et d'images illustrant la gouvernance - Inscription de logos
04	Auto collants	<ul style="list-style-type: none"> - Format A4 - Inscription de logos et messages illustrant la gouvernance
05	Panneau publicitaire	

5- PROJET DE MARCHE

Des articles :

La réception des articles de visibilité sera constatée par un procès-verbal à signé par toutes les parties concernées, à savoir l'AJEAH et le Fournisseur.

La réception s'effectuera à Anié.

..... Arrête de commun accord avec l'AJEAH une date de livraison des articles.

Tout article non conforme aux caractéristiques ou ne pouvant pas exécuter les travaux pour lesquels il est commandé, sera purement et simplement rejeté.

Paiement :

Pour les articles livrés conformément à la cotation, l'AJEAH paiera au Fournisseur un montant de

..... (....) F CFA, étant entendu que ce montant plafond comprend le coût des articles et les frais de transport. Le montant total des articles est fixé et non révisable pour la période de validité de l'offre fixée à dix (10) jours calendaires à compter de la date de remise des offres.

L'AJEAH paiera au fournisseur le montant équivalent à la valeur des articles livrés y compris les frais de transport conformément au bordereau de prix de la cotation.

Le paiement sera à 50 % à la commande et 50% à la livraison et la réception des articles sanctionnées par un procès-verbal.

Le paiement sera subordonné par la présentation d'une facture et d'un bordereau de livraison correspondant aux montants et articles commandés. Le paiement se fera par virement ou par chèque établi à l'ordre du fournisseur sur le compte bancaire indiqué dans le dossier de l'offre.

Pénalités de retard :

En cas du retard sur le délai contractuel, le fournisseur est passible de pénalités de retard égales à 20% du montant de la commande, par jour calendaire effectif de retard. Cette pénalité court de plein droit sans mise en demeure. Ces pénalités seront retenues sur les sommes dues au titre de la présente lettre de commande.

A compter du 15^e jour de retard, l'AJEAH se réserve le droit de résilier le présent marché sans préavis et le fournisseur remboursera le montant perçu sur la commande.

Responsabilité :

.....mettra tout en œuvre pour exécuter le marché dans de bonnes conditions en respectant les délais et les clauses du présent marché.

Norme de performance :

.....s'engage à exécuter le marché conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus exigeantes.

Droits applicable et langue du marché

Le présent contrat est régi par le droit de la République togolaise, la langue de travail est le français.

Modification, résiliation et règlement des différends :

L'AJEAH peut à tout moment interrompre ou suspendre le marché s'il s'avère que le fournisseur ne remplit pas de manière satisfaisante les termes de ces obligations au titre du présent marché.

Le présent marché peut être modifié par consentement mutuel écrit entre les deux parties.

L'AJEAH peut résilier le Marché par notification écrite adressée au fournisseur dans un délai minimum de cinq (05) jours sans préavis et sans indemnité si :

a) Le fournisseur ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles dans les 03 jours suivant la réception de ladite notification ou dans le délai que l'AJEAH pourrait avoir accepté ultérieurement par écrit ;

b) Suite à un cas de force majeure, ou le fournisseur est placée dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle du Marché pendant une période au moins égale à 15 jours.

Les parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution du présent Marché ou de son interprétation. Tout différend qui pourrait s'élever entre les parties en raison des dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans les 15 jours suivant la réception par l'une des parties de la demande par l'autre partie d'un règlement amiable et après avoir épuisé toutes les voies de recours sont soumis au Tribunal compétent par l'une ou l'autre des parties.

Signature et mise en vigueur :

Le présent Marché signé en 3 exemplaires originaux dont 1 pour le fournisseur et 2 pour l'AJEAH prend effet à compter de sa date de notification.

Pour l'AJEAH

Pour le Fournisseur

Le Directeur Exécutif

Le.....